

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 octobre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations culturelles - année 2022

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 189 510 €.

Mesdames Nabila PRIGENT, Médora MOSTAJO et Valérie HUET MORINIERE ainsi que messieurs Yves FORMENTIN-MORY et Bernard KALONN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser au titre de l'année 2022, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 189 510 €.

Associations	Objet de la subvention	Propositions
CULTURE BRETONNE		
Amicale des Bagadoù et Cercles celtiques de Quimper	« Derrière les remparts » : accueil et organisation de prestations publiques des groupes quimpérois, cercles et bagadoù, durant l'été, à l'Éphémère	10 800 €
Eostiged ar Stangala	Frais de locaux	4 000 €
Festival de Cornouaille	Frais de logement	15 500 €
Bagad ar Meilhoù Glaz	Frais de fluides	1 810 €
MUSIQUE		
Polarités	Frais de gestion Novomax	54 070 €

THEATRE, DANSE, CIRQUE		
Très Tôt Théâtre	Festival Théâtre A Tout Age	42 330 €
	Frais de gestion Pôle Max Jacob	51 000 €
MPT Penhars	Mise à disposition du Terrain Blanc aux acteurs culturels - 2022-2023	10 000 €

2 - à signer les avenants venant modifier :

- la convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'association Festival de Cornouaille ;
- les conventions financières en cours entre la ville de Quimper et les associations Polarités et Très Tôt Théâtre ;
- la convention signée avec la MPT de Penhars pour la mise à disposition du Terrain Blanc aux acteurs culturels.